

OBLIGATIONS DES ARBITRES EN MISSION **PISTE**

» En tant qu'arbitre officiel sur l'épreuve, votre rôle et vos obligations. { 22 février 2026



1. Avant la course, chez vous

- Prise de connaissance du Do. Dès votre nomination comme officiel et la publication des détails d'organisation sur le site internet du comité, il vous importe de : vérifier votre disponibilité sur la totalité de la mission [les réunions peuvent être en soirée], évaluer le temps pour rejoindre le site, et préparer vos affaires d'arbitres [do, moyens matériels, etc.].
- Qui sont vos collègues [publication de la Crca], les responsabilités qui sont attribuées [le président du jury a un rôle de gestion et de direction], et pour un éventuel déplacement en commun.
- Contacter éventuellement l'organisateur pour avoir la liste des engagés [si besoin], connaître les différentes épreuves, et tout sujet qui doit être préparé en amont.

2. Avant l'épreuve, au vélodrome

- Rencontre avec l'organisateur. A votre arrivée sur le site, vous allez saluer l'organisateur et ses collaborateurs [la courtoisie vous permet de fonctionner de manière optimum]. Le président du jury évoque avec lui les différentes épreuves et la participation, les installations [si vous ne les connaissez pas], les secours [obligatoires], et une éventuelle adaptation du programme [liée à la participation, temps incertain, etc.].
- Il est important d'être présent sur site une heure avant le début de la réunion. Il faut finaliser l'organisation des épreuves [séries, finales, durée, etc.] et d'avoir un échange entre les arbitres pour les diverses affectations.
- En fonction de la nouvelle directive sur la gestion des indemnités des arbitres, rassemblez les notes de frais des arbitres officiant et remettez-les à un membre de l'organisation. Le commissaire habitué des manifestations de ce club s'en chargera. Il est souhaité que cela soit fait avant l'épreuve. Cela vous donne une chance que vous soyez réglé à l'issue de la course.

3. Tâches administratives et sportives.

- Le président du jury répartit les différentes tâches des officiels, qui fait quoi tant pour l'administratif [validation des participants] que pour le sportif [starter, juge arrivée et chronométrage]. Il s'assure que les personnels de l'organisation sont disponibles [compte-tours cloche, suivi informatique, teneurs, speaker, etc.].
- Si besoin, le Pj ou un des officiels visite le vélodrome et ses installations [compte tour, cloche, drapeaux, bandes de contact (si besoin), podium arbitres, sonorisation]. Tout doit être opérationnel avant la 1^{ère} épreuve
- Un des officiels récupère le dossier course et complète ce qui peut l'être. Il demande au personnel d'organisation les documents de sa responsabilité [feuille des droits]. Il discute avec l'intervenant informatique [prestataire, organisation, arbitre] pour prévoir la rédaction de la liste des partants et les résultats. Il doit finaliser [validation] la liste des partants et la porter à la connaissance des ses collègues et du speaker.

4. Montée en piste et départ des épreuves.

- L'échauffement des athlètes sur la piste est admis avant le début de la réunion. Ils doivent respecter certains principes, à savoir les sprinters en bas et les coureurs d'endurance au dessus de la ligne des stayers. La fin de l'échauffement est sifflée 5 minutes avant la première course. Les athlètes doivent immédiatement quitter la piste.
- Les coureurs ne montent en piste que sur ordre du starter. Seul le vélo de piste est admis, sauf pour les catégories minimales. Aucun élément [compteur par exemple] pouvant tomber sur la piste n'est autorisé sur les vélos. Selon la réglementation française, le port des gants est obligatoire. Faites respecter cette imposition avant le départ.
- Les départs sont donnés au sifflet, voire au pistolet. Pour les épreuves en peloton, le départ réel est donné après un tour neutralisé pour autant que le peloton soit groupé, ou qu'il n'y a pas d'incident. Dans ce cas, le départ réel est différé.

5. Contrôle sportif et arbitrage des épreuves.

- Les différentes fonctions sont listées au point 3, alinéa 1. Une bonne répartition des tâches est importante et l'arbitre doit maîtriser la fonction attribuée. Un échange entre les membres est primordial dans les courses en peloton. Un arbitre peut [doit] cumuler plusieurs tâches au niveau régional compte tenu du nombre d'arbitres missionnés.

- Le starter est en charge de tous les départs et de leur conformité. Il ordonne aussi les arrêts de course. Sur les épreuves en peloton, il doit suivre la tête de course et systématiquement le signaler aux autres arbitres.
- Le juge à l'arrivée est en charge de tous les classements, en cours d'épreuve ou à l'arrivée. Il peut se faire aider par des moyens techniques [vidéo, photo finish ou à défaut téléphone]. Il juge sur la position de l'avant de la roue avant sur la ligne d'arrivée, sauf en élimination ou c'est l'arrière de la roue arrière qui s'applique.
- Le chronométrateur est en charge de la prise de temps dans les épreuves chronométrées [200m, tour lancé, km, poursuite, etc.]. Il doit aussi assister la personne en charge du compte tours et suivre le décompte.
- Le juge arbitre a le pouvoir de décision sur la conformité de l'évolution des coureurs sur certaines épreuves [sprint, peloton]. Il prononce ses décisions rapidement et se sert des moyens à sa disposition [vidéo]. En l'absence de ceux-ci, il décide et sanctionne les fautes qu'il a constaté et identifié. Sur les épreuves régionales, le Pj assume la fonction.
- Les autres officiels [si présent] s'assurent de la régularité des courses en se plaçant à différents endroits de la piste. Ils s'assurent que la piste proprement dite [côte d'azur inclus] et la zone de sécurité soient libres de personnes.

6. Interventions durant les épreuves.

- La cloche est sonnée chaque fois qu'un sprint de classement [ou d'arrivée] sera disputé au tour suivant. Elle est sonnée lorsque les athlètes de tête sont dans le virage 4 [celui qui précède la ligne droite d'arrivée]. Le nombre qui figure au compte-tour doit être en phase avec cette sonnerie. A la Tempo, elle est sonnée seulement pour le premier classement car les sprints se font tous les tours.
- Les arrêts de course se font par un double coup de pistolet [ou de sifflet]. Il en est de même pour les faux départs. Un athlète ne peut pas bénéficier de plus de deux arrêts de course. Chaque discipline a ses admissions.
- Les accidents reconnus sont : chute, bris de matériel et crevaison / et ceux non reconnus mais autorisés : défaut de serrage, blocage pédale. Chaque discipline définit les conditions admises pour un nouveau départ du coureur.
- Une neutralisation générale est appliquée dès qu'un incident se produit [chute, crevaison, incident mécanique] pour certaines épreuves en peloton : élimination, tempo, scratch. En ce cas, le drapeau jaune est présenté aux athlètes et ils sont invités à rester groupés en réduisant l'allure (le nombre de tours est aussi neutralisé). Les coureurs sont libérés par un nouveau coup de sifflet ou de revolver. Pour les autres épreuves d'endurance, chaque athlète bénéficie d'un certain nombre de tours de neutralisation. La course continue pour le peloton. Cependant, si la sécurité des athlètes accidentés et des secours est mise en cause, une neutralisation générale (voire un arrêt de course) est également appliquée. Un coureur neutralisé ne peut pas remonter en piste dans le dernier kilomètre de course.
- Un tour est considéré gagné lorsque le coureur rejoint l'arrière du plus grand peloton compétitif. Il est considéré que le tour est perdu lorsque le coureur est rejoint par le dit peloton. Le Pj tranche en dernier ressort.
- Durant les épreuves, aucun membre du staff des équipes ne peut être présent en bord de piste pour assister ou informer son coureur, à l'exception des poursuites. L'intervention d'un assistant est admise lors d'un incident [crevaison, chute, bris] de son coureur. L'intervention se fait sur la zone de sécurité.

7. Les disciplines et équipement de la piste.

- Deux types d'épreuves sont organisées : celles de sprint et poursuite [vitesse, km, keirin, vitesse par équipes, poursuite individuelle et par équipe], et celles en peloton [points, américaine, scratch, tempo, élimination et omnium].
- Les moyens nécessaires pour assurer le contrôle sportif et la régularité en réunions régionales : un compte-tour et une cloche, des bourrelets (ils sont utilisés sur les pistes de plus de 250m pour neutraliser les virages), des bandes de chronométrage pour la prise de temps (200m, km, tour lancé, poursuite individuelle et par équipes, vitesse par équipes), les drapeaux : vert, jaune (pour signifier une neutralisation générale), rouge (mise hors course, arrêt de course).

8. Les épreuves et leur déroulement.

- Des infos pratiques et réglementaires sont reprises ci-après sur l'arbitrage des épreuves et leur bonne gestion. Elles complètent les textes figurant au règlement de la Ffc sur la piste [Titre 3].
- Le 200m. Cette épreuve sert à classer les coureurs pour l'épreuve de vitesse. Elle se dispute sur 850m environ [3,5 tours sur les 250m]. Le départ est donné ligne opposé dès que le précédent coureur a déclenché le chrono. Ses 200 derniers mètres sont chronométrés. Il doit quitter la piste rapidement sans gêner le suivant dans son lancement. Le déroulement du tour lancé est à assimiler à cette compétition.
- La vitesse. Elle oppose deux, trois ou quatre athlètes sur 2 ou 3 tours. L'organisation du tableau est basée sur les résultats des 200m [application du serpent] et le nombre de partants. Le respect des lignes tracées sur la piste [surtout le couloir des sprinters] est le critère majeur de jugement de l'évolution conforme du coureur.

- Le kilomètre [ou 500m]. Le départ est donné arrêté dans un bloc de départ avec une horloge qui décompte les 50 secondes [une fois le vélo installé].
En l'absence de bloc, le coureur est tenu par un officiel et les 5 dernières secondes sont décomptées. Le contact de la bande de contact avec la roue avant déclenche le chronomètre.
- Les poursuites opposent deux coureurs ou équipes sur une distance déterminée. Le temps réalisé [sur le 3^{ème} coureur en équipes] établit le classement. Ils partent en deux points opposés de la piste sur les lignes droites. L'utilisation du bloc de départ est d'usage pour le coureur à la corde. Le coureur à la corde doit mener le premier relais.
Un coureur est considéré comme rejoint au moment où le pédalier de la bicyclette de son adversaire parvient à la hauteur du pédalier de sa propre bicyclette. Sur les poursuites par équipes, l'arbitre présentera un drapeau rouge à l'équipe sur le point d'être rejointe pour leur interdire de se relayer. Ils doivent garder la corde sur la ligne noire.
La poussette est interdite entre coureurs.
- Le scratch est une épreuve individuelle sur une distance déterminée. Le classement se fait à l'arrivée en intégrant les éventuels tours gagnés. Les coureurs doublés par le peloton principal sont généralement éliminés.
- La tempo est une spécialité dans laquelle le classement final s'établit aux points gagnés et accumulés par les coureurs lors des sprints et par tour gagné. Après l'achèvement de quatre tours, la cloche sera sonnée pour indiquer le début des tours de sprint. Les sprints sont disputés tous les tours. Il est attribué 1 point au premier coureur de chaque sprint, y compris pour le sprint final. Le coureur gagnant ou perdant un tour obtient ou perd 20 points.
- L'élimination est une épreuve individuelle dans laquelle le dernier coureur est éliminé lors de chaque sprint intermédiaire. Ceux-ci sont disputés tous les deux tours. Les coureurs doublés ou qui abandonnent sont prioritairement éliminés au prochain sprint. Le Pj peut décider d'éliminer un coureur dont l'évolution est fautive [passage à l'intérieur sur la côte d'azur, gêne volontaire d'un autre coureur]. Le coureur éliminé doit être connu dans le demi-tour, faute de quoi aucun coureur n'est éliminé et un drapeau vert est présenté au peloton.
En cas d'accident reconnu [chute, crevaison, bris] la course est immédiatement neutralisée et un drapeau jaune est présenté aux coureurs. La course est relancée en retirant le drapeau jaune et par un coup de sifflet.
- La course aux points est une épreuve en peloton dont le classement est basé sur le nombre de points accumulés durant la course. Les sprints de classement sont disputés tous les 2000m [environ, selon la longueur de la piste] et à l'arrivée. Les points sont attribués aux 4 premiers en tête de course [5, 3, 2, 1 points aux sprints / points doublés à l'arrivée]. Le coureur gagnant ou perdant un tour sur le peloton principal est crédité ou débité de 20 points. La tête de course, une fois le tour gagné, repasse aux suivants [situés en contre-attaque] ou au peloton. Si un [ou des] coureur gagne un tour lors d'un tour de classement, les points sont reportés aux coureurs en ordre suivant lors du prochain passage. Les coureurs doivent respecter les principes d'évolution applicables aux épreuves de vitesse [pas de passage à l'intérieur sur la côte d'azur pour prendre un avantage, garder sa ligne lors des sprints, etc.]. Le choix du peloton principal pour les tours gagnés ou perdus est de la responsabilité du président du jury.
Cette épreuve peut être difficile, car il faut toujours identifier la tête de course, les échappés, la composition des groupes, les attardés, les coureurs gagnant ou perdant un tour, l'évolution des coureurs, les éventuels incidents.
Cette difficulté est augmentée avec une participation de coureurs dont le niveau de valeur n'est pas homogène.
- L'américaine [ou madison] est assimilable à la course aux points, mais se disputent à deux équipiers qui se relayent à tour de rôle [à la main généralement ou à défaut au cuissard]. Les coureurs en course doivent toujours passer au dessus d'une équipe qui se relaie. Et ceux en attente, évolués en haut de piste. Les sprints de classement se déroulent tous les 10 tours. L'attribution des points est identique à ceux de la course aux points.
- L'omnium est une compétition qui regroupe 4 disciplines [scratch, tempo, élimination, course aux points]. Les 3 premières épreuves attribuent des points identiques selon le classement de l'épreuve [40 pts au premier, 38, 36, etc.]. Les points marqués lors de la course aux points [lors des sprints, à l'arrivée, pour les tours gagnés ou perdus] s'y ajoutent. Le classement général est actualisé au fur et à mesure de la course aux points. Le règlement spécifique est d'application à chaque épreuve.
- D'autres épreuves particulières peuvent être organisées, comme la course à l'italienne, la danoise.
La danoise consiste en une épreuve à handicap où les coureurs sont placés à la corde avec un espace de 10 à 15m entre chacun. L'ordre est défini par le classement des coureurs sur les épreuves de la soirée. Seuls les 10 premiers sont concernés. La distance à parcourir est de 2 ou 3 coureurs selon la longueur de la piste. Départ direct au sifflet.

9. Réunion d'après course.

- Il s'agit de finaliser les classements officiels des différentes épreuves et de le transcrire sur l'état de résultat. Ce résultat est à entériner par le Pj. Il s'assure que la saisie informatique soit en conformité avec ses relevés.

- Un provisoire doit être remis à l'organisateur dans les meilleurs délais, pour faire sa remise des prix et cérémonie des récompenses. Egalement un exemplaire pour les journalistes présents.
- La rédaction de l'état de résultat est à finaliser. Il y a lieu de reporter sur l'état de résultat : les références de l'épreuve, les noms des officiels, les sanctions, les coureurs accidentés [indispensable pour l'assurance / s'en tenir à indiquer des informations basiques (soins sur place, coureur évacué à l'hôpital, etc.)], les informations sur les secours et la logistique, si un contrôle antidopage a eu lieu. Ces deux pages doivent être complétées et signées par les officiels dans les cases prévues.
- L'ensemble des deux documents [état de résultat, liste des émargements] est à récupérer par le président du jury pour transmission au Cr. Il n'est pas interdit de confier cette tâche à un collègue ou à l'organisateur. Mais il doit s'assurer que la mission sera effectuée. La solution que l'organisateur s'en charge doit être prise en dernier recours.

10. Transmission documentations

- Deux parties distinctes sont à traiter dans l'envoi de la documentation officielle de l'épreuve :
 - Le dossier course, pris en charge par les arbitres, est de leur responsabilité. Il sera à scanner et à envoyer par email au comité régional à Tomblaine. Aucun envoi postal n'est plus à faire en 2026, sauf avis contraire. Merci de conserver les documents de l'épreuve jusqu'à la fin de la saison.
 - Les classements de l'épreuve. Ils sont à envoyer par email au comité régional, et le document transmis doit être en version excel. Cette tâche peut être faite par le prestataire, l'organisateur ou à défaut par un arbitre. Ne manquer pas de rappeler à l'intervenant ses obligations, et de vous mettre en copie de son envoi.
La Ffc s'oriente vers la saisie des résultats par les arbitres sur une plateforme dédiée, y compris au niveau régional. En 2026, cette tâche restera dévolue au secrétariat du Cr (Tomblaine est le seul lieu). *Wait and see.*
*Les coordonnées internet du comité régional sont : ffcgrandest.comite@orange.fr
*L'adresse postale (pour information) : **Grand Est de cyclisme, 13 rue Jean Moulin - 54510 Tomblaine**
 - La diffusion aux organes de presse [presse locale la plupart du temps] est de la responsabilité de l'organisateur.

11. Clôture et fin de mission

- Si vous avez constaté des éléments qui méritent une amélioration, faites en part à l'organisateur. Sur le programme, la sécurité, les moyens logistiques, etc. Un débriefing est toujours le bienvenu.



0. Contrôle antidopage

- Cela n'est pas de votre responsabilité, mais il est indispensable de connaître les obligations en vigueur dans l'organisation des contrôles sur les épreuves. L'AFLD [Agence de lutte contre le dopage] est susceptible de venir effectuer un contrôle antidopage sur les athlètes présents. C'est à sa discrétion et en conformité avec les ordres de la direction des contrôles, et personne n'en est [et ne doit être] informé préalablement à l'intervention.
- Le préleveur agréé [il a une carte officielle] va se présenter avant l'arrivée de la course. Normalement une heure avant, en étant le plus discret possible. Il se présentera à l'organisateur pour qu'il lui soit fourni un lieu d'intervention [cela fait partie des obligations d'un organisateur de course de le prévoir], des chaperons [personnel de l'organisation disponible] qui seront en charge d'informer et accompagner les coureurs dès leur sélection. Il aura besoin : de la liste des partants [tous les coureurs ayant pris le départ sont concernés], d'un endroit approprié vers la ligne d'arrivée pour apposer l'affiche AflD de sélection des athlètes, et parfois du classement de l'épreuve [si dans le choix des coureurs il est fait référence à l'ordre d'arrivée].
- Il est de votre devoir de lui prêter assistance (recherche d'un coureur, contact d'une équipe), si elle vous est demandée. C'est la loi qui impose à tout un chacun de prêter son concours si le préleveur en fait la demande.

Pour la commission régionale des arbitres, le secrétaire

Claude Deschaseaux